



Du 17 mai au 06 juin 2021

Au boulot, j'y vais autrement !

Vous aussi, relevez le Défi



Challenge en faveur des mobilités durables sur la région Grand Est
Visitez le site internet : defi-jyvais.fr

Avec le soutien de

- climaxion
- REPUBLIQUE FRANÇAISE
- ARDENNE
- GrandEst
- Voie de Mobilités Actives
- METROPOLE MOSELLE
- Moselle
- ALSACE
- ARDENNE METROPOLE
- ASSOCIATION DE CIVILISATEURS
- Bassin de la Poirraye
- métropole Grand Nancy
- PAYS DE LUNEVILLE
- GRANDVERDUN
- Pays de France
- VAL DE FENSCH
- Metz Métropole
- SAINT-LOUIS
- Sarrebouurg Moselle Sud
- Rhin
- Pays Rhénan
- PAYS DE SAVERNE PLAINES ET PLATEAUX
- BRUCHE MORSIG
- S
- Alsace Centrale
- COLMAR AGGLOMERATION
- PAYS THUR DOLLER
- PAYS DU SUNDGAU
- SAINT-LOUIS AGGLOMERATION
- Écodatix
- SCOT
- PAYS DE SAVERNE PLAINES ET PLATEAUX



Quel est l'objectif ?

Le Défi « J'y vais ! » a pour **objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables**. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

Quand ?



Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » se déroulera du **17 mai au 06 juin 2021**.

Quel est le principe ?



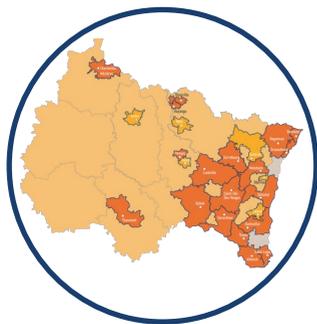
Comptabiliser le participants, les jours participés et les kilomètres domicile/travail parcourus en modes alternatifs à la voiture en solo, pendant le Défi.

La participation est gratuite.

Pour qui ?



Il s'adresse aux structures de **3 salariés et plus**.



Où se déroule le Défi ?

Le Défi « Au boulot, j'y vais autrement ! » se déroule au sein des territoires partenaires de l'événement dans la **région Grand-Est**. (Plus d'informations sur le site Internet : <https://defi-jyvais.fr>).

Comment participer ?

Pour participer au Défi, chaque structure doit s'inscrire sur le site Internet <https://defi-jyvais.fr> via un **référént Défi identifié**. Un « code établissement » sera fourni au référent. Il pourra ensuite donner ce code aux participants de sa structure, afin qu'ils puissent créer un compte et enregistrer leurs kilomètres parcourus.

Une action solidaire

Le total des kilomètres parcourus par les participants du Défi « J'y vais ! », sera converti en **dotation financière** au profit d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.